

**Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 à 18 heures 00**

**Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 12    votants : 15**

<b>Présents</b>	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, M. ABRY Francis – M. BELOT Pierre-Marie – Mme CROISSANT Danielle M. DEVILLERS François, adjoints, M. CLAUDEL Claude – GIRARDOT Stéphane – SOMMIER Nathalie délégués aux adjoints, Mme. DECRIND Virginie – Mme JUGE Nathalie –M. GARDAVAUD Xavier - Mme SOMMIER Nathalie – Mme FLORIN Marie-Laure conseillers municipaux.
<b>Absents excusés</b>	MM. MULLER René – KLEMANN Jérôme – MONNERET Matthieu
<b>Pouvoirs</b>	M. MULLER René à M. BELOT Pierre-Marie. M. MONNERET Matthieu à Mme DECRIND Virginie M. KLEMANN Jérôme à Mme NOWINSKI Marie-Odile
<b>Secrétaire de séance</b>	M. GIRARDOT Stéphane

**Rappel des délibérations du précédent conseil.**

**1) Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) – exercice 2018**

A - Rapport de la CLECT 2018

Présentation du rapport.

Ce rapport porte essentiellement sur les cotisations du SDIS des communes du Doubs, ainsi que sur l'évaluation des charges transférées du bassin d'apprentissage de la natation de la ville de Héricourt et des pratiques existantes au sein des communes adhérentes en terme de budget dédié à l'entrée de certaines piscines et au transport des enfants.

Vote : 14 pour.

B - Madame la maire présente au vote le mode dérogatoire d'évaluation des charges transférées 2018 :

2 modes d'évaluations sont possibles pour le transfert le mode de droit commun et le mode dérogatoire. C'est le mode dérogatoire qui apporte le plus de compensations et qui est proposé. Vote : 14 pour.

Arrivée de M. GARDAVAUD.

**2) Ouverture du débit de boissons temporaire licence IV**

La commune est propriétaire d'une licence IV qu'elle souhaite conserver en cas d'installation d'un établissement demandeur. Pour ce faire, la gestion sera confiée à un gérant titulaire de la licence d'exploitation requise, qui sera employé en CDD.

L'ouverture de ce débit de boisson temporaire se fera à la caserne des pompiers le 6,7, 8 septembre 2018 de 17h à 20h.

Pour la gestion, une régie temporaire sera créée

Les fournitures seront commandées de la société Damideux et les tarifs seront fixés comme suit :

**Boissons sans alcool**

Jus de fruit (orange, pomme)	25 cl	1.50 €
Orangina, Coca,	33 cl	1.50 €
Eau	50cl	1.00 €

## Boissons alcoolisées

---

Alcool apéritif (pastis , suze, guignolet, martini)	La dose	2.00 €
Alcools (vins rouge, blanc, rosé)	Le verre	1.50 €
Bière	La canette 25 cl	2.00 €

Vote : 15 pour

### 3) Encaissement indemnisation assurance

Mme le Maire présente au conseil pour encaissement deux chèques :

- Sinistre sur parafoudre des logements pour 317,87€
- frais d'avocat pour un litige d'urbanisme pour 861,40€

Vote : 15 pour.

### 4) Rapport de service d'assainissement

Mme le Maire présente au conseil le rapport du service d'assainissement : pour rappel, il y a 732 habitants à CHENEBIER dont 685 sont raccordé au réseau séparatif.

La commune a transféré la compétence de l'eau à la collectivité du syndicat des eaux de Champagny pour la production et distribution.

La commune possède la compétence ASSAINISSEMENT et assure en régie communale la gestion de la collecte des eaux usées et le transport.

La commune mais a confié la gestion du traitement des eaux usées au SIACEFC (syndicat Intercommunal de Chenebier-Echavanne-Frahier&Chatebier).

Le procédé de traitement utilisé est le traitement par boues activées.

Chaque M<sup>3</sup> d'eau est facturé au prix unitaire de 0,70€/m<sup>3</sup> assortis d'un taxe fixe de 70 € pour l'année 2017 et une redevance est facturée et reversée à l'Agence de l'eau pour modernisation du réseau de 0,155€/m<sup>3</sup>. Vote : 15 pour.

### Point supplémentaire à l'ordre du jour :

Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal. 15 pour.

Mme la Maire présente au conseil les éléments pour la rétrocession à la commune d'une concession à perpétuité achetée en 1980. Le conseil accepte la rétrocession pour un montant de 10€.

Vote : 15 pour.

### 5) Questions diverses :

- à l'attention des demandeurs d'emploi : des réductions importantes sont possibles sur les réseaux de transport SNCF par TER. Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie.
- Ecole :
  - la réfection des sols est décidée pour la classe de Mme Bernard, Directrice de l'école, pour une somme de 2700 TTC environ.
  - du mobilier va être acheté en remplacement de celui existant qui est vieillissant dans la classe de Mme HOMAND pour une somme de 1500€ TTC environ.